



INFORMATIONS UTILES À VOTRE ARRIVÉE

MAI 2025

Evam

ETABLISSEMENT
VAUDOIS
D'ACCUEIL
DES MIGRANTS

**CHF****ARGENT****INFORMATIONS****Vous devez ouvrir un compte bancaire**

Vous recevez votre assistance le 1^{er} jour ouvrable de chaque mois (lundi à vendredi). Vous recevez :

- Un chèque postal pour retirer l'argent à la poste.
- Un décompte, c'est un document qui explique votre assistance.

Vous habitez en foyer ?

- Vous pouvez chercher votre chèque postal et votre décompte à la réception de votre foyer.

Vous habitez une maison ou un appartement ?

- Vous recevez votre chèque postal et votre décompte par courrier, dans votre boîte aux lettres. **Attention, vous devez écrire votre nom sur votre boîte aux lettres.**

Le mois suivant votre arrivée, vous devez venir à un 1^{er} entretien avec votre gestionnaire de dossiers. Vous recevez une convocation par courrier. Vous devez répondre à des questions sur votre situation. Le gestionnaire de dossiers vous donne des informations sur l'assistance de l'EVAM.

**QUESTIONS****Antennes de référence****Lausanne**

Route de Chavannes 33

1007 Lausanne

lausanne@evam.ch

021 557 06 00

8h30-12h30, 13h30-16h30

Vevey

Avenue de Reller 22

1800 Vevey

vevey@evam.ch

021 557 88 80

8h30-12h30, 13h30-16h30

Montagny-près-Yverdon

En Chamard 55 D

1442 Montagny-près-Yverdon

montagny@evam.ch

024 557 21 11

8h30-12h30, 13h30-16h30

DEVOIRS



Vous devez commander l'assistance de l'EVAM **en signant un document qui s'appelle « Commande d'assistance »**.

Vous devez informer l'EVAM de tout changement dans votre situation. **Sans commande, vous ne recevez pas l'assistance de l'EVAM.**

Votre gestionnaire de dossier vous donne les rendez-vous pour ces commandes d'assistance et **vous pouvez le contacter si vous avez des questions.**

En cas de rendez-vous manqué ou de retard, votre assistance peut être réduite.

ASSISTANCE



Vous travaillez ou vous allez commencer un travail ?

Vous devez envoyer votre contrat et vos fiches de salaire tous les mois :

- par mail à ger@evam.ch
- par courrier à EVAM, Route de Chavannes 33, 1007 Lausanne



LOGEMENT



INFORMATIONS

Vous n'avez pas de logement ?

- L'EVAM peut offrir une place de logement dès votre demande.

Vous avez un logement privé ?

- Vous devez donner l'adresse et une copie de votre contrat à l'EVAM.
- Vous allez recevoir un courrier avec des instructions pour recevoir de l'argent pour payer votre loyer.



QUESTIONS

Pôle Placement

HPlacement@evam.ch

021 557 05 93

9h00-11h30, 13h30-16h00

Par courrier à :

EVAM

Pôle Placement

Route de Chavannes 33

1007 Lausanne

MOBILITÉ



TICKET



A votre arrivée, vous avez reçu un abonnement pour aller à l'EVAM. Votre abonnement vous permet de voyager entre votre hébergement, l'hôpital le plus proche, votre antenne de référence et Lausanne.

Vous pouvez prolonger votre abonnement

- de préférence via le formulaire www.evam.ch/abo ou par e-mail: administration@evam.ch.
- en personne à votre antenne de référence.

Attention, vous devez renouveler votre abonnement minimum **5 jours avant la date de fin de validité**.

Vous avez besoin d'un autre ticket pour aller à une formation, un travail ou à un rendez-vous chez un médecin ?

- Demandez à l'EVAM par email au minimum 5 jours ouvrables à l'avance ou dès réception du justificatif. Vous devez donner des documents de preuve de votre rendez-vous.

Vous déménagez ? Demandez d'adapter votre abonnement.

Pour les enfants dès 6 ans, vous devez demander une Carte Junior à l'EVAM. Avec cette carte, les enfants doivent voyager avec **l'un des parents**.

QUESTIONS

Antennes de référence

Lausanne

Route de Chavannes 33

1007 Lausanne

lausanne@evam.ch

021 557 06 00

8h30-12h30, 13h30-16h30

Vevey

Avenue de Reller 22

1800 Vevey

vevey@evam.ch

021 557 88 80

8h30-12h30, 13h30-16h30

Montagny-près-Yverdon

En Chamard 55 D

1442 Montagny-près-Yverdon

montagny@evam.ch

024 557 21 11

8h30-12h30, 13h30-16h30





SANTÉ

CHF

FRAIS MÉDICAUX

L'EVAM prend en charge vos frais d'assurance maladie.

Consultez les médecins situés dans les zones couvertes par votre abonnement.

Gardez votre carte de contrôle d'accès aux soins (carte RESAMI) avec vous. Montrez votre carte quand vous allez à l'hôpital, chez le médecin, à la pharmacie, chez le dentiste.



Votre assurance couvre vos frais médicaux de base
(Loi sur l'assurance-maladie LAMal).

Certains frais médicaux ne sont pas payés par l'assurance de base (le dentiste, certains médicaments, l'opticien etc.).

L'EVAM peut payer certains de ces frais. Il y a des conditions. Il est important de demander des informations avant de commencer les soins.

Contactez l'Administration des frais médicaux.



QUESTIONS

**Administration des
frais médicaux (AFM)**

afm@evam.ch

021 503 50 60

8h30 – 12h30

Par courrier à :

EVAM

AFM

Route de Chavannes 33

1007 Lausanne



Quelques adresses (enfants et adultes) :

- **Urgent - Médecin de garde**

0848 133 133

- **Urgence vitale – Ambulance**

Appelez le 144

- **Urgent - Hôpital à proximité**

CHUV	Lausanne (enfant HEL, Lausanne)
GHOL	Nyon
EHC	Morges
Hôpital Broye	Payerne
EHNV	Yverdon
Hôpital Riviera-Chablais	Rennaz

- **Non-urgent - pédiatre pour enfant Livret S**

Écrire à ped.ukraine@chuv.ch pour trouver un pédiatre.

- **Livret S - vous avez besoin d'un suivi psychologique**

Cliquez sur le lien ci-dessous ou scannez le QR pour obtenir quelques adresses :

<https://tinyurl.com/k7n3p3k8>



QUESTIONS

Secrétariat RESAMI

info@resami.ch

021 314 96 97

8h30 - 12h00, 13h30 - 16h00





ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



INFORMATIONS

Vous habitez dans un logement individuel et vous avez besoin d'un accompagnement social ?

- Les assistants sociaux sont là pour vous informer, soutenir dans vos démarches administratives, aider à contacter les différents services et répondre à vos besoins sociaux (santé, écoles, loisirs, justice, factures, etc.).

Vous connaissez votre assistant social ?

- Vous pouvez l'appeler ou lui envoyer un email.

Vous ne connaissez pas votre assistant social ?

- Contactez votre antenne de référence EVAM. Votre antenne de référence, c'est l'antenne la plus proche de votre logement. Vous pouvez visiter la réception. Vous pouvez aussi contacter votre antenne par email ou par téléphone. Un assistant social vous rappellera par téléphone. L'assistant social peut vous donner un rendez-vous. Si nécessaire, il peut aussi vous visiter dans votre appartement.



QUESTIONS

Antennes de référence

Lausanne

Route de Chavannes 33

1007 Lausanne

lausanne@evam.ch

021 557 06 00

8h30-12h30, 13h30-16h30

Vevey

Avenue de Reller 22

1800 Vevey

vevey@evam.ch

021 557 88 80

8h30-12h30, 13h30-16h30

Montagny-près-Yverdon

En Chamard 55 D

1442 Montagny-près-Yverdon

montagny@evam.ch

024 557 21 11

8h30-12h30, 13h30-16h30



LIVRETS N, F ET S

Vous avez entre 16 ans et 80 ans ?

L'EVAM vous propose des cours de français.

Vous serez invité pour un test de niveau de français.

- Un cours vous sera proposé dans les semaines qui suivent le test.



TRAVAIL ET FORMATION PROFESSIONNELLE



QUESTIONS

Vous avez des questions sur le travail ou sur la formation ?

Venez ou appelez la **Permanence Orientation**. Vous pouvez parler avec un conseiller en orientation, sans rendez-vous.

Où : **Siège administratif**
Route de Chavannes 33, 1007 Lausanne
Demandez à la réception

Quand : Les lundis de 13h30 à 16h30
Les jeudis de 8h30 à 12h15

Contact : 079 799 16 25
Les lundis de 13h30 à 16h30
Les jeudis de 8h30 à 12h15

Vous commencez un emploi ou une formation ?

Demandez d'adapter votre abonnement.

NOTES PERSONNELLES

[illegible]

LIENS UTILES

Informations utiles :

www.evam.ch/un-migrant/

